

**Les exilés  
de l'impôt**

**21.** Pendant ce temps les pauvres sont ruinés, les veuves gémissent, les orphelins sont foulés aux pieds : si bien que la plupart d'entre eux, issus de familles connues, et éduqués comme des personnes libres, fuient chez les ennemis pour ne pas mourir sous les coups de la persécution publique<sup>1</sup>. Ils vont chercher sans doute parmi les Barbares l'humanité des Romains, parce qu'ils ne peuvent plus supporter parmi les Romains l'inhumanité des Barbares ! Ils ont beau différer de ceux chez lesquels ils se retirent par la religion comme par la langue et également, si je puis dire, par l'odeur fétide que dégagent les corps et les habits des Barbares<sup>2</sup>, ils préfèrent pourtant souffrir chez ces peuples-là cette dissemblance de mœurs que chez les Romains l'injustice déchaînée. **22.** Ils émigrent donc de tous côtés chez les Goths, chez les Bagaudes<sup>3</sup> ou chez les autres Barbares qui dominant partout, et ils n'ont point à se repentir d'avoir émigré. Ils préfèrent en effet vivre libres sous une apparence d'esclavage que d'être esclaves sous une apparence de liberté.

Ainsi le titre de citoyen romain, autrefois si estimé et si chèrement acheté<sup>4</sup>, on le répudie maintenant et on le fuit ; on le regarde non seulement comme vil, mais encore comme abominable. **23.** Et quel témoignage plus manifeste de l'iniquité romaine que de voir de très nombreux citoyens,

Paris 1960, p. 103-104, qui s'en prend à la mauvaise odeur des Barbares. A propos de l'opinion romaine sur la langue et le vêtement des Barbares, cf. HAEMMERLE, *l.c.*, 3, p. 14 s. ; Ch. COURTOIS, *l.c.*, p. 59-64.

3. Sur les Bagaudes, cf. HAEMMERLE, *l.c.*, 3, p. 18-20, 27-28 ; SEECK, *PWK* 2, 2766-2767 ; A. LAMBERT, *DHGE*, 6, 192-198 (art. « Bagaudes ») ; *ibid.*, 1078-1079 (art. « Basile ») ; R. BORJUS, *introd.* p. 99-101 à CONSTANCE DE LYON, *Vie de saint Germain d'Auxerre*, SC 112. — Cf. aussi *PWK Supplém.* XI, 346-354, art. de SZADÉCZKY-KARDOSS.

4. Peut-être S. a-t-il dans l'esprit *Act.* 23, 28.

honnêtes et nobles, qui auraient dû trouver dans le droit de cité romaine la splendeur et la gloire les plus hautes, réduits par la cruauté de l'injustice romaine à ne plus vouloir être romains? De là vient que même ceux qui ne se réfugient pas chez les Barbares, sont contraints eux aussi d'être Barbares : ainsi en est-il d'une grande partie des Espagnols<sup>1</sup> et d'une partie non négligeable des Gaulois, de tous enfin, dans le monde romain tout entier, que l'injustice romaine a conduits à ne plus être Romains.

### Les Bagaudes

VI. 24. Je parle maintenant des Bagaudes qui, dépouillés, opprimés, tués par des juges mauvais et cruels, après avoir perdu le droit à la liberté romaine, ont perdu aussi l'honneur du nom romain. Et on leur reproche leur infortune, nous leur reprochons un nom qui rappelle leur malheur, un nom que nous leur avons fait nous-mêmes ! Nous appelons rebelles, nous appelons scélérats des hommes que nous avons réduits à être criminels !

25. En effet, comment sont-ils devenus Bagaudes, si ce n'est par nos injustices, si ce n'est par la malhonnêteté des juges, par les confiscations et les rapines de ces hommes qui ont changé la perception des impôts en profit pour leur propre bourse, et qui se sont fait une proie personnelle des indictions tributaires — qui à la ressemblance des bêtes féroces n'ont pas gouverné ceux qui leur ont été confiés mais les ont dévorés ; qui, non contents de dépouiller leurs semblables comme la plupart des voleurs, se repaissent encore en les déchirant et, pour ainsi dire, en buvant leur sang? 26. Ainsi est-il arrivé que les hommes, étranglés et tués par le brigandage des juges<sup>2</sup>, sont devenus semblables à des Barbares, puisqu'on ne leur permettait

2. Cf. des témoignages nombreux sur l'inhumanité des *exactores* dans HAEMMERLE, *l.c.*, 1, p. 32-50.

pas d'être Romains. Ils ont consenti à être ce qu'ils n'étaient pas, parce qu'on ne leur permettait pas d'être ce qu'ils avaient été ; et ils ont été obligés de défendre au moins leur vie puisqu'ils voyaient que leur liberté avait complètement péri.

Mais ne se produit-il pas aujourd'hui la même chose que naguère ? Ceux qui ne sont pas encore Bagaudes, ne les contraint-on pas à le devenir ? A considérer la violence et les injustices qu'ils subissent, ils sont forcés de vouloir être Bagaudes, mais leur faiblesse les empêche d'y parvenir. Ils sont donc comme des captifs sous le joug des ennemis : ils supportent le supplice plutôt par nécessité que par choix. Ils désirent en leur cœur la liberté mais ils supportent la dernière des servitudes.

VII. 27. Voilà donc ce qui se passe, et pour tous<sup>1</sup> les plus faibles. Une même chose leur inflige deux contraintes différentes : la plus excessive des violences les force à désirer la liberté, mais cette même violence ne leur permet pas de pouvoir posséder ce qu'elle les force à désirer.

On peut leur reprocher peut-être de vouloir ce qu'ils désireraient, par-dessus tout, ne pas être forcés de vouloir ! Leur désir est en effet le comble de l'infortune : car leur sort serait bien meilleur s'ils n'étaient pas forcés d'avoir ce désir. 28. Mais que peuvent-ils vouloir d'autre, les malheureux, qui supportent l'incessante, mieux ! la perpétuelle ruine que leur infligent les taxes publiques, eux qui sont toujours menacés d'une lourde et infatigable proscription, qui désertent leurs maisons pour ne point y être tourmentés, et qui se condamnent à s'exiler pour échapper aux supplices ? Les ennemis leur sont moins redoutables que les collecteurs d'impôts. L'événement le prouve assez : ils fuient vers nos ennemis afin de se soustraire à la violence de la perception. Et certes elle a beau être dure et inhumaine, elle serait toutefois moins lourde et moins amère si tous la supportaient également et en commun.

**Répartition injuste  
des impôts  
Indictions  
et remises**

Ce qu'il y a de plus honteux et de plus pénible, c'est que le fardeau général n'est pas supporté par tous ; bien mieux, les taxes imposées par les riches pèsent sur les pauvres diables : les plus chétifs portent le fardeau des plus forts. La seule raison qui empêche les miséreux de supporter les impôts, c'est que la charge est plus lourde que leurs possibilités. **29.** Ils souffrent deux choses bien opposées et bien différentes, l'envie qu'on leur porte et l'indigence qu'ils connaissent : l'envie, compte tenu du montant de leurs impôts, l'indigence, compte tenu de ce qu'ils peuvent payer. A considérer ce qu'ils paient, on les croirait dans l'abondance ; à considérer ce qu'ils possèdent, on trouverait qu'ils sont dans l'indigence. Qui pourrait évaluer une telle injustice ? Ils paient comme des riches et connaissent l'indigence des mendiants. Je dirai bien plus : les riches inventent parfois des impôts supplémentaires qui sont payés par les pauvres.

**30.** Mais, vas-tu dire, la cote des riches étant très considérable et leurs impôts immenses, comment se peut-il qu'ils veuillent eux-mêmes augmenter le montant des impôts ? — Je ne dis pas qu'ils l'augmentent en ce qui les concerne, étant donné qu'ils l'augmentent dans la mesure où cette augmentation ne les touche pas ! Je vais t'expliquer comment ils procèdent. Très souvent arrivent de nouveaux messagers<sup>1</sup>, de nouveaux porteurs de lettres<sup>2</sup>, qui sont envoyés par les plus hauts dignitaires et qui sont recommandés à quelques personnes illustres, pour la ruine d'une multitude. On décide en leur faveur de nouveaux présents, on décide de nouvelles indictions : les puissants en décident, les pauvres paient. La complaisance des riches décrète ce que doit perdre la foule des malheureux ! Les riches en effet ne ressentent en rien ce qu'ils décrètent.

**31.** Mais, dis-tu, ils ne peuvent pas se dispenser d'honorer et de recevoir fort libéralement les envoyés de leurs supérieurs! — Soyez donc, riches, les premiers à contribuer, vous qui êtes les premiers à imposer! Soyez donc les premiers à la largesse pécuniaire<sup>1</sup>, vous qui êtes les premiers à être larges en paroles! Toi qui donnes du mien, donne aussi du tien! Il est pourtant bien juste que, voulant recueillir seul toutes les faveurs, tu portes seul aussi, quel que soit ton rang, toutes les dépenses. Mais nous, pauvres, nous cédon's à votre volonté, ô riches! Ce que vous demandez, vous le petit nombre, payons-le, nous tous! Quoi de plus juste? Quoi de plus humain? Vos décrets nous accablent de nouvelles dettes : faites au moins que ces dettes vous soient communes avec nous! Vous êtes seuls exempts des redevances, vous qui rendez débiteurs tous les autres : qu'y a-t-il de plus inique et de plus indigne que cela?

**32.** Ainsi les pauvres sont bien malheureux! Ils paient tout ce que nous avons dit et ils ignorent complètement pour quelle cause et pour quelle raison ils paient. A qui laisse-t-on la liberté de discuter des motifs de ces impôts? A qui permet-on d'examiner ce qu'il doit? — Mais tous ces mystères paraissent au grand jour lorsque des riches s'irritent les uns contre les autres, lorsque quelques-uns d'entre eux s'indignent que l'on ait décrété des taxes sans leur conseil et leur avis. **33.** Alors tu entends dire par certains d'entre eux : « Ô forfait indigne! Deux ou trois hommes décident ce qui fera périr beaucoup de gens ; un petit nombre de puissants décrète ce que devra payer la foule des malheureux ! » Chaque riche, en effet, défend son honneur en refusant toute décision prise en son absence, mais ne défend pas la justice en refusant toute iniquité lorsqu'il est présent. Bref, ce qu'ils avaient dénoncé chez les autres, eux-mêmes le décident ensuite, où par vengeance des mépris passés ou par suite de l'assurance que leur donne le pouvoir ; et ainsi les pauvres, au comble de

l'infortune, sont placés en quelque sorte au milieu de la mer entre des ouragans qui s'entrechoquent, ils sont submergés par les flots qui viennent tantôt d'un côté tantôt d'un autre.

VIII. **34.** Mais sans doute des hommes iniques sur ce point se montrent-ils modérés et justes par ailleurs, et rachètent-ils leur fourberie dans une affaire par leur honnêteté dans une autre? Car, de même qu'ils accablent les pauvres sous le poids de nouvelles indictions, ils les soutiennent aussi par le secours de nouvelles remises. Si les faibles sont écrasés par de nouveaux tributs, ils sont aussi extrêmement soulagés par de nouvelles remises! — A vrai dire l'injustice est égale dans les deux cas. Car les pauvres sont les premiers à être surchargés et les derniers à être allégés. **35.** Si quelquefois, comme il est arrivé naguère, les puissances suprêmes ont jugé à propos de diminuer en quelque chose les tributs pour les cités défailiantes, les riches aussitôt se partagent seuls ces remises qui avaient été données à tous<sup>1</sup>. Qui se souvient alors des pauvres? Qui appelle au partage du bienfait les petits et les indigents? Permet-on que celui qui est le premier à supporter les charges soit tout au moins le dernier à avoir part à la remise? Faut-il dire davantage? Les pauvres ne sont vraiment regardés comme imposables que lorsqu'un tas d'impôts s'abat sur eux; ils ne sont plus du nombre des imposables dès qu'il s'agit de profiter des remises.

**36.** Et nous pensons ne pas mériter le châtimeut de la sévérité divine, quand nous sévissions constamment contre les pauvres avec tant de rigueur? Et nous croyons que malgré nos continuelles injustices Dieu ne doit pas exercer sa pleine justice à notre égard? En quel lieu, chez quel peuple se produisent ces méfaits sinon uniquement chez les Romains? Où trouver une injustice aussi grande que la nôtre? Les Francs ignorent ce forfait.

**Les impôts  
chez les Barbares**

Les Huns sont exempts de ces crimes. Rien de cela chez les Vandales, rien de cela chez les Goths. On est si loin de tolérer chez les Goths de pareils procédés entre Barbares que les Romains vivant parmi eux n'en sont même pas victimes. 37. Aussi le seul vœu que forment là-bas tous les Romains, c'est de n'être jamais forcés, à retomber sous la loi romaine. En ces lieux la seule et unanime prière de la population romaine, c'est qu'il lui soit permis de vivre toujours avec les Barbares. Et nous sommes étonnés que les Goths ne soient pas vaincus par notre parti<sup>1</sup>, alors que les Romains préfèrent vivre auprès d'eux plutôt que parmi nous? Voilà pourquoi nos frères non seulement ne veulent pas les fuir pour revenir à nous, mais encore nous quittent pour se réfugier auprès d'eux.

#### Le colonat

38. Je pourrais certes m'étonner que tous les pauvres et les indigents soumis aux impôts n'agissent pas tous de la sorte, s'ils n'étaient pas retenus pour un seul motif, à savoir qu'ils ne peuvent pas emporter leurs piètres ressources, leurs logis minables et leurs familles. Puisque la plupart d'entre eux n'abandonnent leurs lopins de terre et leurs huttes que pour fuir la violence de la perception, comment ne voudraient-ils pas emporter avec eux, si c'était possible, tout ce qu'ils sont obligés d'abandonner s'ils fuient? Ne pouvant donc faire ce qu'ils désirent, ils font seulement ce qu'ils peuvent<sup>2</sup> : ils se livrent aux grands pour en recevoir secours et protection ; ils se soumettent sans condition aux riches et passent en quelque sorte sous leur droit et leur souveraineté.

39. Je ne penserais pas pour autant que ce soit grave ou inconvenant, mieux, je louerais pour leur magnificence les puissants auxquels les pauvres s'abandonnent, s'ils ne vendaient point ce patronage, si, lorsqu'ils se disent défenseurs des faibles, ils cédaient à la pitié et non à

2. Cf. *Cod. Théod.* XI, 24, a.360-415 ; XII, 1, 146, a.395.

l'intérêt. Ce qu'il y a de pénible et d'amer, c'est qu'ils ne semblent protéger les pauvres que pour les dépouiller, et ne défendre les malheureux que pour les rendre encore plus malheureux. Tous ceux qui paraissent avoir trouvé protection, livrent à leurs défenseurs [presque] tous leurs biens avant d'être défendus. Et ainsi, pour que les pères soient protégés, les fils perdent leur héritage : la protection des parents s'obtient par la mendicité des enfants.

**40.** Tels sont les secours et les patronages des grands. Ils donnent tout à eux-mêmes et rien à leurs protégés : une aide temporaire est attribuée aux parents à la seule condition que les enfants soient plus tard dépouillés de tout. Certains riches vendent donc et vendent même à un prix exorbitant toutes les faveurs qu'ils accordent. J'ai dit qu'ils vendent ! Que ne vendent-ils suivant l'usage ordinaire et commun ! Il resterait peut-être quelque chose aux acheteurs. Car voici une nouvelle forme de vente et d'achat ! **41.** Le vendeur ne livre rien et reçoit tout, l'acheteur ne reçoit rien et perd absolument tout. Alors que [presque] toute transaction se présente de telle sorte que le désir est du côté de l'acheteur et le besoin du côté du vendeur — car l'acheteur traite pour accroître son bien et le vendeur pour le diminuer —, voici en revanche une forme inouïe de commerce : ce sont les vendeurs qui accroissent leurs richesses et il ne reste aux acheteurs que la mendicité.

Car comment qualifier cette chose insupportable et monstrueuse, chose que l'esprit peut à peine, je ne dis pas supporter, mais à peine entendre : **42.** la plupart des pauvres diables et des miséreux, dépouillés de leurs piètres ressources, chassés de leurs lopins de terre, après avoir perdu leurs biens, subissent l'imposition sur des biens qu'ils ont perdus ! La propriété les a désertés, la capitation<sup>1</sup> ne les abandonne pas ! Ils n'ont plus de propriété

*franque*, Paris 1928 ; A. PIGANIOL, *l.c.* ; J. GAGÉ, *Les classes sociales dans l'Empire romain*, Paris 1964.

et ils croulent sous les tributs. **43.** Qui pourrait concevoir une telle calamité : des usurpateurs se jettent sur leurs biens et les malheureux sont forcés de payer pour ces usurpateurs ! Après la mort du père, parce que leur droit est enterré, les fils ne recueillent pas les lopins de terre<sup>1</sup> et sont tués par l'impôt sur les champs. De si grands crimes aboutissent-ils donc à autre chose qu'à faire mourir sous l'oppression publique ces gens que les empiétements privés ont dépouillés de tout ? qu'à faire mourir par la perception ces gens qui avaient perdu leurs biens par la déprédation ?

Aussi, parmi ceux dont nous parlons, quelques-uns qui sont plus avisés ou que la nécessité a rendu tels, lorsqu'ils perdent leurs domiciles et leurs parcelles de terre par suite des empiétements, ou encore lorsqu'ils les abandonnent en fuyant devant les collecteurs, puisqu'ils ne peuvent les garder, demandent à cultiver les terres des grands et deviennent les colons des riches. **44.** Et tels ces hommes qui, chassés par la terreur de l'ennemi, se retirent dans des forteresses, tels encore ceux qui, après avoir perdu leur statut d'hommes libres, se réfugient par désespoir en quelque asile, ainsi les malheureux dont nous parlons, ne pouvant plus conserver ni leur demeure ni la dignité de leur naissance, se soumettent au joug abject de l'asservissement « inquilin »<sup>2</sup> : bannis de leur bien, de leur rang social, exilés à la fois de leurs possessions et d'eux-mêmes, perdant ainsi, avec ce qu'ils sont, tout ce qui leur appartient, ils en sont réduits à être privés de tout accès à la propriété et à perdre le droit des hommes libres.

de les défendre contre les empiétements des puissants : cf. *Cod. Théod.* XI, 24, a.360-415. Salvien a passé sous silence cette politique, soucieux avant tout de dénigrer sans nuance l'Empire romain. A propos du colonat, on trouvera l'essentiel de la documentation et de la bibliographie dans J. GAGÉ, *l.c.*, p. 390-399 ; et J. GAUDEMET, *Instit. de l'Ant.*, p. 703-714.

**IX. 45.** Après tout, puisqu'une malheureuse nécessité le veut ainsi, cette extrémité pourrait être supportée s'il n'y avait pas quelque chose de plus dur encore. Mais voilà qui est plus grave et plus insupportable : à ce malheur vient s'en ajouter un autre plus cruel. On les accueille comme des étrangers, mais leur séjour dans ces lieux les fait traiter abusivement comme des natifs ; et suivant l'exemple de cette puissante et maléfique magicienne de jadis qui changeait les hommes en bêtes, pareillement tous ces fugitifs qui sont reçus dans les terres des riches sont en quelque sorte métamorphosés par le breuvage de Circé<sup>1</sup>. Car les riches se mettent à considérer comme leur propriété des gens qu'ils ont accueillis comme des étrangers qui ne leur appartenaient pas, et ils transforment en esclaves ceux qui manifestement sont des hommes libres.

**Châtiment  
et impénitence  
des Romains**

**46.** Et nous nous étonnons que les Barbares nous réduisent en captivité, quand nous-mêmes nous rendons captifs nos frères ! Il n'y a donc rien de surprenant, si l'on voit partout le sac et la ruine des cités : par l'oppression que nous avons longtemps fait peser sur un très grand nombre d'hommes, nous avons agi de telle façon que, réduisant les autres à la captivité, nous commençons nous-mêmes à être captifs. Ce n'est que plus tard, il est vrai, que nous éprouvons tout ce que nous méritons ; mais à la fin nous éprouvons ce que nous avons fait, et suivant la parole sacrée « nous mangeons les travaux de nos mains<sup>a</sup> » et nous payons par le juste jugement de Dieu ce que nous devons. **47.** Nous avons été sans pitié pour les exilés : voilà que nous sommes exilés nous-mêmes. Nous avons trompé des gens de passage : voilà que nous-mêmes nous errons et que nous sommes trompés. Nous avons profité du préjudice que leur infligeaient les circonstances pour circonvenir des hommes de condition libre : voilà que nous avons commencé nous-mêmes à vivre sur un sol étranger — depuis peu,